



**Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne
de la Roche sur Yon**

**d'une Agriculture Paysanne
de la Roche sur Yon**

Blog : www.amapyon.info
Par mail : contact@amapyon.info

ADHESION 2023-2024
(du 1er mai 2023 au 30 avril 2024)

ADHESION 2023-2024
(du 1er mai 2023 au 30 avril 2024)

Partie à lire et à conserver par l'adhérent

Les objectifs de notre association :

- monter un partenariat entre des producteurs et des consommateurs basé sur la livraison régulière de produits définis, moyennant un abonnement payable d'avance.
- favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût.

La cotisation annuelle allant jusqu'en avril 2024 sert à couvrir les frais de photocopies, d'envoi de courrier et de téléphone, des assemblées générales, de relation avec les producteurs, achat de matériel pour les distributions, etc.

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association ne fonctionne que sur le mode du partage des tâches et du bénévolat. Aidez-nous par votre présence, votre confiance et votre participation, à poursuivre cette action de développement de l'agriculture paysanne. D'avance merci !

Toute personne adhérant à l'association S'ENGAGE A PRENDRE CONNAISSANCE de la charte des AMAP et S'ENGAGE A LA RESPECTER, S'ENGAGE A PARTICIPER ACTIVEMENT ET A NE PAS utiliser les données personnelles des adhérents sauf exception et avec accord du bureau.

Je soussigné(e), membre du CA de l'AMAP de La Roche sur Yon déclare avoir reçu de M..... la somme de en règlement de la cotisation annuelle jusqu'à fin avril 2024.
Mode de paiement :
Fait à, le
Signature :

Partie à remplir lisiblement et à conserver au siège de l'association

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone fixe : **Portable :**

Email :@.....

demande à adhérer à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de La Roche sur Yon.

Je m'engage :

- à prendre connaissance de la charte des AMAP et à la respecter,
- à participer activement, et à au moins une distribution sur la durée de mon contrat.
- A ne pas pas utiliser les données personnelles des adhérents sauf exception et avec accord du bureau.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 10 euros, une adhésion de soutien est également possible.

(chèque à l'ordre de AMAP'Yon)

Payé par chèque banque n°.....
pour un montant de

Fait àle

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»:



Association pour le Maintien

Blog : www.amapyon.info
Par mail : contact@amapyon.info